

DP Sektoun Walfer  
B.P. 39  
L-7201 Bereldange

Walferdange, le 29 novembre 2020

Au Collège des Bourgmestre et Echevins de la commune de Walferdange

Madame, Messieurs,

Conformément à l'article 13 alinéa 3 de la loi communale du 13 décembre 1988, nous vous prions de bien vouloir mettre à l'ordre du jour de la prochaine réunion du conseil communal le point suivant pour prise de position et discussion :

### **Instauration d'une Commission de la Circulation et de la Mobilité**

Les problèmes liés à la circulation, c.à.d. le trafic routier, la gestion des parkings, la réglementation de la vitesse etc. deviennent de plus en plus importants dans notre commune. L'organisation de la mobilité en général est un élément clef pour l'organisation actuelle et future d'une localité en pleine croissance telle que la commune de Walferdange.

Partant nous souhaiterions poser les questions suivantes au collège des bourgmestre et échevins :

Sachant qu'actuellement une commission consultative de la circulation et de la mobilité autonome n'existe pas, est-ce qu'il ne serait pas opportun, voire urgent, de mettre en place une commission consultative propre avec les attributions telles que décrites?

Actuellement le domaine de la mobilité et de la circulation fait partie de la commission du développement durable, or dans cette commission les domaines de l'environnement, de la gestion forestière, de la gestion des déchets etc. prennent une place tellement importante que les sujets liés à la circulation et à la mobilité doivent souvent être négligés et ne peuvent au mieux être traités qu'en marge des réunions.

La création d'une commission de la circulation et de la mobilité ne serait-elle dès lors pas d'une importance fondamentale face aux défis dans ces domaines ?

Veuillez agréer, Madame, Messieurs, l'expression de nos salutations distinguées.

Nic Wiot

Alain Weins

Josée Altmann-Frideres

Laurent Schanck

Elisabeth Gallinaro

*Pour les conseillers communaux du DP,*



Alain Weins